



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Forces motrices Haut-Saônoises relative à la création d'une centrale hydroélectrique sur la Semouse à Ainvelle

Par arrêté n° 70-2024-02-22-00006 du 22 février 2024 est organisée durant 40 jours, du 25 mars 2024 à partir de 9h00 au 3 mai 2024 à 17h00, une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale susvisée, à laquelle sont annexées notamment une étude d'impact sur l'environnement, un résumé non technique et une note de présentation non technique.

A cet effet, Mme Marie-Pierre CASTELLAN, conseillère en environnement et urbanisme, a été désignée commissaire enquêtrice par décision du tribunal administratif de Besançon du 5 février 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie d'Ainvelle, siège de l'enquête, et de Plainemont afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels et consigner éventuellement ses observations dans les registres d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public :

- lundi 25 mars 2024 de 9h à 12h, en mairie d'Ainvelle,
- jeudi 4 avril 2024 de 9h à 12h, en mairie de Plainemont,
- samedi 13 avril 2024 de 9h à 12h, en mairie de Plainemont,
- vendredi 03 mai de 13h30 à 16h30 en mairie d'Ainvelle.

Toute information sur le projet pourra être demandée par voie postale auprès de la SARL Forces motrices Haut-Saônoises – 57, rue Édouard Herriot – 70300 Luxeuil-Les-Bains ; par mail et téléphone (mail : pascal.jamey@wanadoo.fr ; tel : 07.82.53.36.68) ou auprès du Préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet et le consulter à la préfecture.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions avant la fin du délai de l'enquête publique :

- sur les registres d'enquête déposés en mairies d'Ainvelle et de Plainemont,

- par courrier adressé à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête (mairie d'Ainvelle – 4, rue Philippe Grappin – 70800 Ainvelle) pour être annexées aux registres d'enquête.

- par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement «Centrale hydroélectrique à Ainvelle»).

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Autorisation environnementale eau).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée).

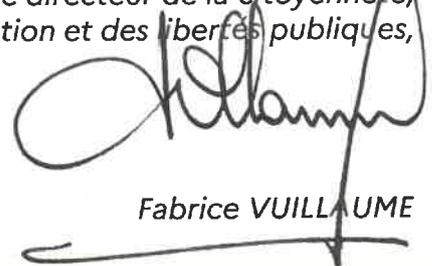
Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) et en mairies d'Ainvelle et de Plainemont pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SARL Forces motrices Haute-Saônoises est le préfet de la Haute-Saône, qui prendra à l'issue de cette procédure un arrêté d'autorisation, ou le cas échéant, un arrêté de rejet, concernant ladite demande.

Fait à Vesoul, le **27 FEV. 2024**

*Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques,*



Fabrice VUILLAUME